



M.T.R. Formation

13 Rue Pierre-Gilles de Gennes - 69007 Lyon

Tél : 04 37 28 97 97 mobile : 06 68 27 97 97

Mail : mtr.formation@gmail.com

N° Siret 479 358 574 00024 - A.P.E. 8553 Z

Agrément préfectoral n° 09-03

Déclaration d'activité n° 82 69 08540 69

Programme de Formation au Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi (C.C.P.C.T)

Phase d'admissibilité (épreuves théoriques) : (133 heures)

A/ Réglementation du Transport public particulier de personnes:(T3P)

Durée 17.5 heures - coef 3 - note éliminatoire - 6/20

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers de personnes :

Taxis, VTC, Véhicules motorisés à deux ou trois roues, covoiturage, services réguliers de transports, transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que le transport à la demande, transport privé et transport assis professionnalisé (TAP)

- Le Taxi : conditions d'accès et conditions d'exploitation liées à la profession.

B/ Gestion

Durée 28 heures - coef 2 - note éliminatoire - 6/20

- Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité.
- Connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...)
- Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI /EURL/EURL/SARL/SASU/SCOP)
- Les différentes formalités déclaratives et administratives
- La composition et le rôle des Chambres des Métiers et de l'Artisanat
- Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, sécurité sociale des Indépendants (SSI) et comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...)

C/ Sécurité Routière : (Code de la route)

Durée 21 heures - coef 3 - note éliminatoire - 6/20

Savoir :

- Appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées) et connaître les sanctions des infractions à celui-ci.
- Connaître les dispositions générales du Code de la Route et la conduite à tenir en cas d'accident



D/ Français

Durée 7 heures - coef 2 - note éliminatoire - 6/20

- Comprendre un texte simple ou des documents en lien, avec l'activité des transports
- Capacité d'expression et de compréhension en langue française

E/ Anglais :

Durée 21 heures - coef 1 - note éliminatoire - 4/20

- Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen de Référence - pour les langues.

F/ Connaissance du territoire (topographie) et de la réglementation locale spécifique aux conducteurs de taxi

Durée 21 heures - coef 3 - note éliminatoire - 6/20

Connaître :

Le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers, Les curiosités locales, la gastronomie et l'histoire de la ville de Lyon.
La réglementation locale en vigueur

G/ Réglementation nationale de l'activité Taxi et gestion propre à cette activité

Durée 17.5 heures - coef 2 - note éliminatoire - 6/20

Connaître :

- Les règles de détaxation partielle intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE)
- Les principes de la Location Gérance
- Les obligations fiscales et réglementaires lors de l'achat d'une A.D.S(licence taxi)
- Savoir maîtriser les caractéristiques de la tarification et les obligations liées aux « équipements spéciaux » du taxi (réglementation nationale)

PRESENTATION à L'EXAMEN : 3 heures

Réussite à l'épreuve d'admissibilité : obtenir 10/20 de moyenne minimum

Avec le jeu des coefficients et **sans note éliminatoire**

Évaluation continue des stagiaires par tests, examens blancs et mises en situation permettant un suivi précis et personnalisé de leur progression.

Formation aux Premiers secours civique : 7 heures



Phase d'Admission (35 heures)

7 heures : Règlementation locale : Tarifs -Taximètre – couloirs de bus

14 heures : Découverte des adresses de l'examen sur le terrain, par groupe de 4 stagiaires max par véhicule « taxi-école ».

14 heures : Examens blancs – mise en situation réelle d'examen.

CONTENUE DE L'EXAMEN D'ADMISSION

A/ Préparation et réalisation du parcours (2 points)

- Élaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients d'après une liste d'adresses, fournie par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône où les candidats sont susceptibles d'aller le jour de l'examen.
- Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire) et utiliser un plan ou une carte routière
- Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillages, travaux etc.)
- Construire immédiatement, en réponse à la demande du client pris en charge, l'itinéraire le plus adapté en s'appuyant sur la connaissance du territoire
- Connaître et savoir appliquer la réglementation locale de l'exploitation des taxis
- Délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristique situés à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux etc.)

B/ Sécurité et souplesse de conduite, respect du code de la route (10 points)

- Intégrer son véhicule dans la circulation sur les différents types de réseaux et d'environnements routiers (agglomérations denses, routes hors agglomérations, voies rapides, autoroutes)
- Respecter l'ensemble des règles du code de la route en circulation : signalisation, limitations de vitesse, priorités, usage des voies, croisements, dépassements.
- Rechercher visuellement les informations : regarder, percevoir et trier les informations sur les situations de conduite, contrôler dans les rétroviseurs, contrôler des angles morts en vision directe....
- Analyser les situations de conduite et prévoir leurs évolutions (détecter les indices utiles, comprendre les intentions des autres usagers....
- Adapter l'allure aux circonstances (type et état de la route, densité de circulation, conditions météorologiques)
- Respecter les distances et marges de sécurité
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers (piétons, deux-roues)
- Appliquer les principes d'écoconduite
- Utiliser de manière souple et rationnelle les commandes du véhicule lors des changements d'allure (utilisation des freins et de l'accélérateur, lors des changements de direction (maniement du volant, trajectoire) et lors des changements de vitesse (sauf si boîte de vitesse automatique)
- Anticiper les situations de conduite et leurs évolutions afin d'éviter les décélérations ou changements de directions brutaux (ajustement de l'allure à l'approche d'un feu tricolore, anticipation des décélérations.)

M.T.R FORMATION
23 RUE PIERRE GILLES DE GENNES
69007 LYON
Tél. 04 37 28 97 97
Mail : mtr.formation@gmail.com

C/ Qualité de la prise en charge, de la relation client et la capacité à apporter des informations à caractère touristique (5 points)

Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement et assurer la sécurité de l'arrêt par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque en attirant l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse.)

- Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et les valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles.)

Présentation générale et attitudes du candidat

- Avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale
- Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite)
- Être discret, courtois et respectueux du client

Accueil, comportement durant le parcours et prise de congé

- Accueillir le client lors de sa montée dans le véhicule, de façon adaptée à l'activité
- Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret, veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio etc.)
- Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité
- Veiller au bon état et à la propreté du véhicule
- Construire immédiatement, en réponse à la demande du client pris en charge, l'itinéraire le plus adapté en s'appuyant sur la connaissance du territoire
- Connaître et savoir appliquer la réglementation locale de l'exploitation des taxis
- Délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristique situés à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux etc.)

D/ Facturation et utilisation des équipements spéciaux (3 points)

- Utiliser des équipements spéciaux (compteur horokilométrique, dispositif lumineux, plaque, imprimante) et le terminal électronique de paiement (TPE) et contrôler leur bon fonctionnement
- Connaître la tarification locale applicable
- Calculer le coût estimatif d'une course en fonction de la durée, de la distance et des aléas de la circulation
- Établir une facture (ticket). Encaisser le paiement, notamment avec un terminal de paiement électronique (TPE)

Réussite à l'épreuve d'admission : obtenir 12/20 minimum
Sans faute de conduite éliminatoire

Évaluation continue des stagiaires par tests, examens blancs et mises en situation permettant un suivi précis et personnalisé de leur progression.

